



## APPEL DE CANDIDATURES Citoyennes ou citoyens collaborateurs sur le Conseil facultaire de la Faculté de médecine de l'Université Laval

Dans la foulée de la planification stratégique 2020-2025, les citoyens et les citoyennes consultés lors des forums régionaux nous ont communiqué leur volonté de participer davantage aux décisions relatives aux orientations, politiques et positions de la Faculté de médecine de l'Université Laval. C'est ainsi que la Faculté compte offrir à deux (2) citoyennes ou citoyens de siéger au Conseil de la Faculté.

Afin de bien refléter les multiples réalités de notre territoire, l'une de ces personnes doit être membre des Premières Nations et Inuit du Québec. L'Université Laval s'est dotée d'un processus de validation des statuts autochtones et Inuit qui sont reconnus. Une preuve d'identité reconnue sera demandée.

### CONTEXTE DE LA COLLABORATION CITOYENNE AU SEIN DU CONSEIL FACULTAIRE

La Faculté de médecine forme des chercheurs et des chercheuses ainsi que des professionnelles et des professionnels de la santé qui contribuent de manière innovante à la santé des personnes et des populations de son territoire. Par sa recherche et ses connaissances, par sa formation et par son mode de vie, elle s'engage, avec la mobilisation de ses membres, dans son devoir de responsabilité sociale<sup>1</sup>, en mouvement vers la santé durable des personnes et de la société.<sup>2</sup>

La Faculté de médecine, c'est aussi un des acteurs importants du Réseau universitaire intégré en santé et services sociaux de l'Université Laval (RUISSS UL) desservant un territoire de plus de 400 000 km<sup>2</sup>, pour une population de plus de 1,8 million d'habitants du Québec<sup>3</sup>, et qui regroupe les régions administratives suivantes : Bas-St-Laurent, Capitale-Nationale, Chaudière-Appalaches, Côte-Nord, Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine.

Le présent appel de candidatures vise à ajouter deux (2) nouveaux membres, ayant le statut de citoyenne collaboratrice ou de citoyen collaborateur, au sein du Conseil de la Faculté. Cela permettra à la Faculté de bénéficier de leur expertise citoyenne et de leur point de vue extérieur sur l'organisation, les priorités, les stratégies, les processus et les résultats attendus. Afin de bien refléter la diversité sur le territoire du RUISSS UL et de poursuivre la collaboration déjà établie entre la Faculté de médecine et les communautés autochtones, l'une de ces personnes devra être issue des Premières Nations ou Inuit du Québec.

**La citoyenne collaboratrice ou le citoyen collaborateur est ainsi défini à la Faculté de médecine :**

*« Le citoyen collaborateur ou la citoyenne collaboratrice est une personne qui, par ses expériences de vie et son appartenance au territoire du Réseau universitaire intégré en santé et services sociaux de l'Université Laval (RUISSS UL), enrichit ses réflexions et actions visant à réaliser sa mission, c'est-à-dire contribuer à la santé des populations par l'enseignement et la recherche.*

<sup>1</sup> La responsabilité sociale à la Faculté de médecine, c'est l'obligation des institutions de répondre aux besoins de santé prioritaires pour les communautés desservies, ce qui pose la question d'un dialogue continu avec ces communautés. La visée est que ces partenariats à long terme puissent mener à des activités et initiatives favorisant une meilleure réponse aux besoins de santé des communautés desservies.

<sup>2</sup> Pour plus d'information sur la Faculté de médecine, son réseau, sa planification stratégique et ses actions en responsabilité sociale: <https://www.fmed.ulaval.ca/faculte-et-reseau/>

<sup>3</sup> <https://www.fmed.ulaval.ca/faculte-et-reseau/reseau-de-la-faculte/reseau-de-formation-clinique/>

*Cette personne porte un regard extérieur sur les enjeux, les projets, les stratégies de la Faculté et influence par le fait même les décisions et les actions de la Faculté, et ce, dans un esprit de collaboration et de partenariat avec les différentes instances. L'engagement du citoyen collaborateur ou de la citoyenne collaboratrice peut, par exemple, se manifester par une participation active à un comité de la Faculté<sup>4</sup> ».*

**Le Conseil de la Faculté** est l'instance qui approuve les orientations, les politiques et les positions officielles de la Faculté de médecine. Il se prononce sur les dossiers qui touchent la Faculté, notamment sur l'enseignement, la recherche et les programmes dont la Faculté a la responsabilité. Il est composé du doyen de la Faculté de médecine, des vice-doyens et vice-doyennes, des directeurs et directrices de départements, du secrétaire de la Faculté, de la directrice exécutive, des représentants et représentantes de l'Assemblée des professeurs et professeures et des représentants et représentantes des associations étudiantes, ce qui constitue un comité d'une quarantaine de personnes.

## DESCRIPTION DU MANDAT

La participation d'une citoyenne collaboratrice ou d'un citoyen collaborateur est basée sur l'appartenance et la participation à une collectivité démocratique : droits, devoirs, et participation citoyenne<sup>5</sup>. La participation de la citoyenne ou du citoyen au sein du Conseil de la Faculté permettra l'apport d'une vision « citoyenne », en plus de :

- Contribuer à soulever et à anticiper les enjeux éthiques et sociétaux, en lien avec l'engagement de responsabilité sociale que s'est dotée la Faculté de médecine;
- Renforcer le pouvoir d'agir des communautés et améliorer la cohésion sociale;
- Améliorer la qualité des décisions, des politiques et des services par l'apport de savoirs diversifiés, provenant d'une vision citoyenne participative;
- Accroître le soutien du public aux décisions, aux politiques et services de la Faculté;
- Raffiner notre compréhension des conditions réelles de vie des populations desservies, par une collaboration avec l'ensemble des partenaires de son territoire;
- Apporter une posture « citoyenne » de recherche du bien commun, de la santé et du bien-être de l'ensemble de la population, dans une perspective collective plutôt qu'individuelle.

## TÂCHES ET RESPONSABILITÉS PRINCIPALES ATTENDUES

De manière concrète, la citoyenne collaboratrice ou le citoyen collaborateur aura comme tâches et responsabilités de :

- Participer aux réunions du Conseil de la Faculté qui ont lieu quatre fois par année (environ trois heures (3) chacune);

---

<sup>4</sup> Page Web de la Faculté de médecine <https://www.fmed.ulaval.ca/faculte-et-reseau/a-propos-de-la-faculte/engagement-citoyen/>, consultée le 25 avril 2022

<sup>5</sup> À ne pas confondre avec le rôle d'un patient partenaire, qui est basé sur un besoin de services de soins de santé ou de services sociaux, pour soi-même ou pour un proche : accès, information, consentement, choix de soins, dignité, confidentialité, sécurité des patients, etc. Le patient-partenaire met à profit des savoirs expérientiels générés par l'épreuve de la maladie, de la condition, du traitement ou de l'utilisation des services de santé ou des services sociaux (par soi ou par un proche).

- Se préparer à ces rencontres en lisant la documentation afférente et poser les questions de clarification au répondant facultaire avant la rencontre au besoin;
- Participer à la discussion, à la délibération et à la prise de décision du Conseil de la Faculté;
- Chaque citoyenne collaboratrice ou citoyen collaborateur dispose d'un droit de vote lorsque requis;
- Offrir de la rétroaction sur son appréciation de cette expérience de collaboration citoyenne au répondant facultaire (deux (2) à trois (3) rencontres : début du mandat, mi-mandat et fin du mandat).

## COMPÉTENCES RECHERCHÉES

**Connaissances pertinentes** : avoir une bonne compréhension du fonctionnement du milieu de l'éducation. La connaissance du domaine de la collaboration citoyenne et l'expérience citoyenne sont considérées comme un atout.

**Compétences pertinentes relationnelles** : avoir des aptitudes de communication efficace, avec un esprit critique, d'analyse et de synthèse. Être à l'aise avec des discussions impliquant la délibération ou le débat et l'argumentation. Démontrer un intérêt pour la collaboration, le travail en équipe et la co-construction. Faire preuve d'ouverture et de créativité.

**Attitudes pertinentes** : souscrire aux principes d'équité, de diversité et d'inclusion, ainsi qu'aux valeurs démocratiques responsables et durables. Faire preuve d'ouverture, d'écoute et de respect auprès des autres membres du Conseil de la Faculté.

La maîtrise du français est nécessaire. La connaissance de l'anglais est un atout.

## CONDITIONS LIÉES À CE MANDAT

L'appel de candidatures est ouvert aux personnes qui résident sur le territoire du Réseau universitaire intégré en santé et services sociaux de l'Université Laval (RUISSS UL).

Vu la nature des discussions tenues et des décisions prises, une entente de confidentialité sera exigée pour pouvoir assumer ce mandat.

Pour la bonne réalisation de ce mandat, prévoir habituellement la disponibilité suivante :

- Quatre (4) rencontres d'environ trois(3) heures ( chacune (octobre, décembre, mars et juin, tenues normalement les vendredis de 8h00 à 11h00);
- Une (1) à deux (2) heures de préparation et lecture par rencontre;
- Deux (2) à trois (3) rencontres d'appréciation d'environ une (1) heure : au début, au mi-mandat et à la fin du mandat.

Les modalités de rencontre et de déplacement seront à discuter.

Compensation financière : Des jetons de présence seront versés au citoyen ou à la citoyenne pour chaque participation selon le barème ci-dessous.

Barème en vigueur pour l'année 2022-2023 <sup>6</sup>	
Réunion du Conseil facultaire	260 \$ (incluant la participation et la préparation)
Rencontre d'appréciation	104 \$

La compensation financière pour les frais de déplacement sera à discuter.

Date d'entrée en fonction : Automne 2022 – date à valider.

Durée du mandat : Deux (2) ans avec possibilité de renouvellement pour une même période. Mandat maximal de quatre (4) années.

Pour de plus amples détails : contacter Madame Emmanuelle Careau, vice-doyenne à la responsabilité sociale à l'adresse suivante : [vice-doyennevdrs@fmed.ulaval.ca](mailto:vice-doyennevdrs@fmed.ulaval.ca) .

Dépôt des candidatures : Toutes les personnes intéressées doivent faire parvenir, en format électronique seulement, une lettre de motivation accompagnée d'un curriculum vitae, ainsi qu'un document d'une page, présentant leur vision d'une collaboration citoyenne et de leur apport au sein du Conseil de la Faculté. **La date limite pour le dépôt de votre candidature est le 30 septembre 2022**, avant 16h00, à l'attention du Vice-décanat à la responsabilité sociale, Faculté de médecine, Université Laval, à l'adresse courriel suivante : [engagementcitoyen@fmed.ulaval.ca](mailto:engagementcitoyen@fmed.ulaval.ca) .

Valorisant l'équité, la diversité et l'excellence, l'Université Laval s'engage fermement à offrir, à l'ensemble de son personnel, un milieu de travail et de vie empreint d'une culture inclusive. Pour l'Université Laval, la diversité est source de richesse et nous encourageons les personnes qualifiées de toute origine, tout sexe, orientation sexuelle, identité ou expression de genre ainsi que les personnes handicapées à présenter leur candidature.

L'Université Laval souscrit également à un [programme d'accès à l'égalité en emploi](#) pour les femmes, les membres d'une minorité visible ou ethnique, les autochtones et les personnes handicapées. Veuillez noter que des mesures d'adaptation des outils de sélection peuvent être offertes aux personnes handicapées en fonction de leurs besoins, et ce, en toute confidentialité. Conformément aux exigences de l'Immigration canadienne, la priorité sera accordée aux personnes qualifiées ayant le statut de citoyen canadien ou de citoyenne canadienne ou de résidente permanente ou de résident permanent.

---

<sup>6</sup> Basé sur une estimation d'un nombre d'heures à un taux horaire de 52\$ comme stipulé dans les politiques facultaires en vigueur